



DISTRICT DRÔME-ARDECHE DE FOOTBALL



GUIDE FINANCIER

Contact Comptabilité



04.75.81.36.26



comptabilite@drome-ardeche.fff.fr

Echéancier des relevés de comptes

5 relevés de comptes



- **DATE DE REGLEMENT** dans un délai de 20 jours à la date d'émission du relevé J+20.

COMMENT CONSULTER LE RELEVÉ DE COMPTE CLUB

- VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE EST DISPONIBLE SUR [FOOTCLUBS](#) dans la rubrique [« organisation / état du compte »](#)

Simple et pratique :

« Vous pouvez consulter votre relevé de compte, le détail d'une écriture, le suivi de votre relevé » par [FOOTCLUBS](#).



COMMENT SAVOIR SI UN RELEVÉ EST GÉNÉRÉ

Un message est automatiquement adressé aux clubs dès qu'un nouveau relevé est disponible sur FOOTCLUBS.

Une information apparaît sur la page d'accueil de FOOT CLUBS « **relevés non réglés : 1** »,

Par ce lien vous retrouverez les informations de votre relevé.

Voir ci-dessous :

INFORMATION DES RELEVÉS DE COMPTE À PAYER :

A l'ouverture de la page d'accueil de FOOTCLUBS, l'information sur les relevés consultables par FOOTCLUBS non réglés apparaît

■ **Bienvenue dans votre espace Footclubs F.F.F.**

<p> Actualités Footclubs</p> <p>Actuellement, 16589 clubs utilisent Footclubs. Aujourd'hui, 1 club se sont connectés.</p> <p>185 sujets en cours sur le fil d'informations</p> <p>Footclubs évolue et nous travaillons en permanence à son amélioration.</p> <p>Pour contacter l'assistance régionale Footclubs : envoyer un email</p>	<p> Dans vos centres de gestion</p> <p>Aujourd'hui le 28/01/2013 saison 2012-2013</p> <ul style="list-style-type: none">- Relevés non réglés : <u>1</u>- Licenciés du club : <u>0</u> <p>- Le Service Licences traite aujourd'hui en 2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les renouvellements du 28/01/2013- Les nouvelles demandes du 28/01/2013- Les changements de clubs du 28/01/2013 <p>- Estimation du délai de validation des demandes complètes reçues aujourd'hui :</p>
<p> Vous débutez dans Footclubs</p> <p>Voici quelques clés pour mieux utiliser le logiciel :</p>	

CONSULTATION DU RELEVÉ DE COMPTE :

- Ce relevé est consultable par le menu **ORGANISATION, Etat du compte**, cliquer sur le montant pour prendre connaissance de toutes les écritures du relevé du club depuis le début de la saison.

Organisation > Etat du compte

Comptabilité Facturation

Centre de gestion	Solde en comptabilité	Dernier relevé		
		Date	Montant	Suivi
Ligue Auvergne Rhône-Alpes	53.40 (Débiteur)	17/04/2012	903.40	453.40 à payer
District Drôme-Ardèche	97.00 (Débiteur)	Non édité		

En cliquant sur le montant, vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé.

En cliquant sur le suivi, vous obtenez le solde des différentes opérations de ce relevé (montant dû, paiements, corrections,...), depuis la date du dernier relevé.

En cliquant sur le montant, vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé.

En cliquant sur le suivi, vous obtenez le solde des différentes opérations de ce relevé (montant dû, paiements, corrections,...), depuis la date du dernier relevé.

EDITION DU RELEVÉ DE COMPTE :

Nous vous informons que vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte ou le coupon détachable, par le menu Edition et Extraction

Organisation > Editions et extractions > Derniers relevés

Détail comptes Derniers relevés Educateurs Membres

Compte: 2400 LIGUE DU CENTRE OUEST

Relevé complet Co

District Drôme-Ardèche

Valider Rafraichir

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2013 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en acceptant et en respectant les dispositions.

DATES DES RELEVES DE COMPTE :

5 RELEVES par an au niveau du DISTRICT DROME-ARDECHE :

RELEVÉ DE COMPTE	DISTRICT DROME ARDECHE DE FOOTBALL – COMPOSITION DES RELEVES DE COMPTE
SEPTEMBRE	1^{er} relevé de compte le 10 Septembre <i>Le solde de la saison précédente</i> Cotisation club de la saison en cours ; Guide Pratique ; Engagements seniors D1, D2 D3 ; Amendes Administratives ; Sanctions disciplinaires ; Tournoi ; Frais Appels ou Dossiers règlementaires ; Formation éducateurs, arbitres et autres ;
NOVEMBRE	2^E relevé de compte le 10 Novembre Cotisations arbitres ; Guide Pratique arbitres ; Facturation des engagements seniors D4 D5 et autres engagements toutes catégories Coupes seniors jeunes. Amendes Administratives ; Sanctions disciplinaires ; Tournoi ; Frais Appels ou Dossiers règlementaires ; Formation éducateurs ou arbitres et divers
JANVIER	3^e relevé de compte le 10 Janvier Engagements coupe Féminines Foot Diversifié et challenge ; Statut arbitrage ; Souscription gratuite ; Frais arbitres Futsal ; Amendes Administratives ; Sanctions disciplinaires ; Tournoi ; Formation éducateurs, arbitres et divers ;
MARS	4^e relevé de compte le 30 Mars Amendes Administratives ; Sanctions disciplinaires ; Tournoi ; Formation éducateurs ou arbitres et divers.
JUIN	5^e relevé de compte 10 JUIN Amendes Administratives ; Sanctions disciplinaires ; Tournoi ; Formation éducateurs ou arbitres ; Statut Arbitrage et divers.

Pour la majorité des clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, le prélèvement est effectué 20 jours après la date du relevé de compte, ce qui permet aux clubs de vérifier l'exactitude des éléments portés sur le relevé et d'approvisionner le compte.

Pour les autres clubs, le chèque doit parvenir au District sous 20 jours.

Règlements financiers Articles 113 et 114 du District Drôme-Ardèche de Football.

Nos tarifs sont à votre disposition sur notre site drome-ardeche.fff.fr, par l'onglet District puis statut et Règlements, nous vous rappelons de consulter le site régulièrement ainsi que votre boîte mail officielle.

PRELEVEMENTS :

89 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche, nous rappelons que les clubs qui règlent par chèque, ont toujours la possibilité de retourner **la demande de prélèvement ci-après** et disponible également sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique téléchargement, puis document administratif, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

EN RESUME

CINQ RELEVÉS DES SOMMES DUES – JOUR J

10 SEPTEMBRE	10 NOVEMBRE	10 JANVIER	31 MARS	10 JUN
-----------------	----------------	---------------	------------	-----------



DELAI DE REGLEMENT

- Dans le délai de **20 jours**, à J + 20.

30 SEPTEMBRE	30 NOVEMBRE	30 JANVIER	20 AVRIL	30 JUN
-----------------	----------------	---------------	-------------	-----------



MODE DE REGLEMENT

- Par prélèvement automatique, sur le compte bancaire communiqué par le club. (Envoyer le mandat de prélèvement et le RIB au District).
- **Exceptionnellement** par chèque.

POUR LES 4 PREMIERS RELEVÉS

- Défaut de paiement à J + 20
- Relance amiable avec demande de règlement dans un délai de 15 jours = J + 35

DÉFAUT DE PAIEMENT À J + 35

- Nouvelle relance avec demande de paiement sous 10 jours

- Sinon saisine de la commission des règlements à J + 45, pour application des articles 113 et 114

Possibilité de demander un plan de règlement échelonné en cas de difficultés avec accord du trésorier du District avant la date de prélèvement.

Liens pratiques :

[Lien vers guide pratique consultation des tarifs ou règlement financier](#)